

Objet : Bilan 2016 d'exécution du Contrat d'objectifs et de moyens 2013-2016

Délibération du Conseil d'administration du 14 juin 2017

Affichée au siège de la Régie le 15 juin 2017

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-200000693-20170614-DCA2017024-DE

Accusé certifié exécutoire

Reçue par le représentant de l'Etat, le :

Réception par le préfet : 15/06/2017

Le Conseil d'administration,

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2005-DASCO 146-1°) des 11 et 12 juillet 2005 portant création de la Régie dotée de l'autonomie financière et de la personnalité morale chargée de la gestion de l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris, école supérieure du génie urbain (EIVP) ;

Vu les statuts de l'EIVP ;

Vu les délibérations 2013-039 du Conseil d'administration de la régie EIVP du 23 octobre 2013 et 2013 DDEES 223-1 du Conseil de Paris du 18 décembre 2013 autorisant la signature du Contrat d'objectifs et de moyens pour la période 2013-2016 entre la Mairie de Paris et l'Ecole des ingénieurs de la Ville de Paris ;

Vu le contrat signé le 19 mars 2014 ;

Sur proposition du Président du Conseil d'administration ;

DELIBERE

Article 1er : Les résultats du bilan 2016 d'exécution du Contrat d'objectifs et de moyens 2013-2016 sont approuvés.

Article 2 : Le directeur de l'EIVP est chargé de transmettre ledit bilan à l'autorité de tutelle.

